## Commune de Willerwald

# **DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

## Demande déposée le 22/01/2025

Par: | SARL POWER ENERGY SARL POWER ENERGY

Représenté par : ETWEIN JULIEN

Demeurant à : | 5 RUE DE L'INDUSTRIE

**67320 THAL-DRULINGEN** Pour : Pose d'une installation photovoltaïque sur toiture (

30m²) de 6,16kWc, raccordé au réseau de distribution électrique dans le cadre d'un contrat de vente du

surplus de la production solaire.

Sur un terrain sis à :

**9 RUE DE HERBITZHEIM** 

**57430 WILLERWALD** 

Références cadastrales : 15 0429

N° DP 57 746 2500002

Surface de plancher: 0 m<sup>2</sup>

LE MAIRE,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 14 avril 2009, modifié le 29 octobre 2013, révisé le 15 novembre 2024, Et notamment le règlement de la zone Ua,

Vu les articles L.421-1, R.421-1 et R. 424-17 du Code de l'urbanisme,

Vu la carte d'exposition au retrait-gonflement des sols argileux dans le département de la Moselle réalisée par le BRGM actualisée par la mission risques naturels,

#### ARRETE

#### ARTICLE 1:

Il n'est pas fait opposition aux travaux projetés.

WILLERWALD, le 27 janvier 2025.

Le Maire, Henri HAXAIRE



